

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DFPE 1371** Subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association « Association de la Fondation Etudiante pour la Ville » (AFEV) (10e) ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association « Association de la Fondation Etudiante pour la Ville » (AFEV) (10e) pour son action d'accompagnement dans la lecture des enfants et de leurs familles (10e, 11e, 14e, 18e, 19e) (19603-2014\_06986).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.